

Les langues et les enseignements facultatifs au collège Malraux – rentrée 2019 Information aux parents d'élèves

4 boulevard Albert Einstein
21000 DIJON
Tél. 03 80 74 93 40
0212119P@ac-dijon.fr

Niveaux de classe	OPTIONS	Commentaires
À L'ENTRÉE EN 6ème	Anglais LV1	4 h par semaine (puis 3h en 5e-4e-3 ^e) + 2h par semaine d'initiation à l' allemand pour les élèves volontaires (1).
À L'ENTRÉE EN 5ème 1 langue vivante au choix	Espagnol LV2	2h30 par semaine jusqu'en fin de 3 ^e
	Ou Allemand LV2	2h30 par semaine jusqu'en fin de 3 ^e . Ces élèves rejoignent le groupe d'initiation constitué en 6 ^e , ce choix valant jusqu'en 3 ^e .
	Possibilité de prendre l'option latin, Langues et Cultures de l'Antiquité (2h par semaine, puis 2h en 4 ^e et en 3 ^e) (1). Cette option apporte 10 ou 20 points de plus au brevet. <i>Quels que soient les choix de langues en collège, l'étude d'une 3ème langue vivante n'est possible, en option, qu'à l'entrée en 2nde générale de lycée ou option particulière par le CNED.</i>	
À L'ENTRÉE EN 4ème	Pas de nouveau choix possible de langue. Une option Langue et Culture Européenne (LCE , 1h/semaine) est proposée aux élèves de 4 ^e puis de 3 ^e (1) .	
À L'ENTRÉE EN 3ème	Une option EPS (2) de 3h/semaine est proposée aux élèves de 3 ^e , avec 3 ateliers au moins dans l'année (non cumulable avec l'option latin). L'option LCE est également proposée en classe de 3 ^e (1).	
AUTRES ACTIVITES		
<ul style="list-style-type: none"> • La chorale du collège, sous la direction du professeur d'éducation musicale. Cette option apporte 10 ou 20 points de plus au brevet. • L'Association Sportive du collège, encadrée par les professeurs d'EPS, fonctionne sur licence prise à l'année scolaire. Différentes activités sportives, avec des compétitions périodiques, sont planifiées chaque année, en général le mercredi après-midi. • Un atelier d'arts plastiques animé par Madame Adenis, professeur d'arts plastiques. • Un atelier danse animé par un professeur d'EPS. • Des ateliers ludiques sont ouverts chaque année sur la pause méridienne. Ils sont encadrés par des professeurs ou des assistants d'éducation. <p>Attention : ces activités ne peuvent constituer des motifs pris en compte pour une demande de dérogation de secteur.</p>		
L'Unité Pédagogique pour les Élèves Intellectuellement Précoces (UPEIP)		
<p>L'affectation en UPEIP est prononcée par la DSDEN de Côte d'Or. Les dossiers sont instruits par l'enseignante référente ASH et par le médecin académique.</p> <p>Nous mettons en place un accompagnement individuel, par une Accompagnante (statut d'AVS-AESH), adapté au développement hétérogène spécifique, ainsi qu'à certaines difficultés d'intégration à l'environnement scolaire et social des élèves intellectuellement précoces. <u>Les élèves de l'UP restent néanmoins inclus dans leur classe sur la totalité du temps scolaire.</u></p> <p>L'accompagnement dans le cadre de l'UP se traduit par une prise en charge individuelle dont les modalités (nombre de cours, fréquence, caractère...) sont définies par les besoins éducatifs particuliers de l'élève et déterminés par l'équipe pédagogique. Cette prise en charge est ancrée dans la continuité du travail scolaire demandé. Nous devons construire et conforter de la confiance en soi. Un approfondissement et enrichissement est proposé également en prenant en compte la diversité des besoins et des intérêts des élèves.</p> <p>Un échange régulier avec les enseignants et la CPE permet une réponse pédagogique réactive et ciblée aux difficultés rencontrées.</p>		

(1) Inscription dans la limite des places disponibles

(2) Inscription selon les modalités de sélection prévue